

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

Communauté de communes de la vallée du Garon



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-105

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le sept octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Lionel CATRAIN.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 31

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 5

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M.DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAÏ Omar, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORETTI Aurélie, M. NOWAK Grégory, Mme REBOUL Claire, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia.

ABSENTS REPRESENTES :

M. DIGNÉ Jérôme, donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane
Mme MORELLON Martine, donne pouvoir à M. GIORGIO Frédéric
M. REBOUL Christophe, donne pouvoir à Mme DHENNIN Béatrice
Mme RIVAT Christelle, donne pouvoir à M. FRANCOIS Sébastien
M. SAUVAGE Thomas, donne pouvoir à Mme MORETTI Aurélie

ABSENTS :

M. BERARD Serge
M. CLARETON Xavier
M. FERREIRA Damien
M. LANOISELEE Denis
Mme ROTHEA Céline

OBJET : Convention de partenariat entre la Communauté de communes de la vallée du Garon et Sapiens & Territoires - attribution d'une subvention

Vu le rapport établi par : M. Serge BERARD

La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) mène, depuis plusieurs années, différentes démarches en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et territoriale et du développement de coopérations entre les acteurs économiques du territoire.

Ces démarches s'inscrivent notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), de la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique », du Contrat d'Objectif Territorial ainsi que des actions engagées en matière d'économie circulaire et de coopération territoriale. La CCVG a notamment développé, en lien avec les chambres consulaires, les associations d'entreprises et les différents acteurs économiques du territoire, des initiatives visant à favoriser les échanges et les coopérations entre entreprises.

Dans ce contexte, Sapiens & Territoires, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), propose de développer une démarche visant à renforcer les coopérations entre les entreprises, les collectivités et les acteurs associatifs du territoire.

Sapiens & Territoires se donne notamment pour objectif de créer des passerelles entre les acteurs locaux et de transformer les rencontres et les problématiques communes en projets concrets. La structure souhaite ainsi contribuer à l'émergence de solutions locales dans différents domaines tels que la mobilité, l'énergie, le foncier, les achats, l'économie circulaire, l'emploi, la formation ou encore l'alimentation.

La démarche proposée repose sur une logique d'identification des ressources et des besoins du territoire, de mise en relation des acteurs, de mobilisation des compétences et des financements et d'expérimentation de projets collectifs.

Pour l'année 2026, Sapiens & Territoires propose une première phase dite d'« impulsion », destinée notamment à faire connaître les ressources et initiatives du territoire, mobiliser les entreprises, faire émerger des besoins communs et préparer la constitution de futurs collectifs de coopération.

Le programme d'actions prévoit notamment :

- des temps de découverte du territoire et de ses ressources, notamment dans le cadre du format « Pépites de territoire » ;
- des rencontres favorisant l'expression des besoins et l'émergence de coopérations entre acteurs économiques, notamment à travers les « Jeudis du Sapiens » ;
- des actions de communication et de valorisation des entreprises et initiatives locales ;
- la préparation et l'organisation de la Journée de la coopération du 3 décembre 2026 ;
- la capitalisation des besoins et des pistes de coopération identifiés en vue de préparer la phase d'émergence et d'expérimentation prévue en 2027.

Afin d'accompagner cette phase d'impulsion et de soutenir la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est proposé que la CCVG attribue à Sapiens & Territoires une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026.

La convention précise que cette subvention est exclusivement destinée aux dépenses directement liées au projet, notamment les frais d'ingénierie, de coordination et d'animation, les prestations d'expertise, les dépenses de communication et de production de contenus ainsi que les dépenses d'organisation et de logistique liées aux actions prévues.

En contrepartie, Sapiens & Territoires s'engage notamment à mettre en œuvre le programme d'actions prévu, à valoriser le soutien de la CCVG, à assurer le suivi des dépenses et à

transmettre à la Communauté de communes, au plus tard le 31 janvier 2027, un bilan qualitatif et financier de l'action ainsi que les principaux livrables et les suites envisagées pour 2027.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants.

APPROUVE, la convention de partenariat 2026 entre la Communauté de communes de la vallée du Garon et Sapiens & Territoires telle qu'annexée, sous réserve de l'approbation par la commission permanente de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes de la vallée du Garon.

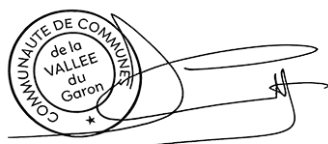
APPROUVE, l'attribution à Sapiens & Territoires d'une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026, destinée à soutenir la mise en œuvre du programme d'actions prévu par la convention

AUTORISE, Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Extrait certifié conforme,

Damien Combet

Président de la Communauté de communes de la vallée du Garon

A circular official stamp of the Communauté de Communes de la Vallée du Garon is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

Lionel Catrain

Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long trailing stroke.

Votants	36
Abstention	0
Contre	0
Pour	36

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)